



**Bureau du Parc naturel marin du  
golfe du Lion**  
**Séance du jeudi 17 décembre 2015**

**Délibération n°2015-12**

**Approbation de l'ordre du jour du bureau du 17 décembre 2015**

- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.334-65, R. 334-15, R.334-33 et R.334-34
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU l'arrêté conjoint du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales n°221243-004 du 22 mai 2012, dans sa version modifiée n°2015 343-0001 du 09 décembre 2015, portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion, modifiés
- VU la délibération du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion n°5 du 9 juillet 2012, accordant délégation au bureau
- VU le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion, adopté par le conseil de gestion du 10 octobre 2014 et par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées du 09 décembre 2014
- CONSIDERANT la proposition d'ordre du jour de la séance du 17 décembre 2015.

**Article unique**

Le bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve sans modification l'ordre du jour du bureau du 17 décembre 2015.

Le Président du Conseil de gestion

Michel MOLY



## 9<sup>e</sup> BUREAU DU PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION

### ORDRE DU JOUR

*Date* : jeudi 17 décembre 2015

*Lieu* : Port-Vendres, locaux du Parc

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du compte-rendu du bureau du 27 janvier 2015
3. Fonctionnement du Parc
  - 3.1. Bilan et perspective, difficultés rencontrées et solutions envisagées
  - 3.2. Calendrier des bureaux et conseils de gestion
  - 3.3. Information sur l'évolution du règlement intérieur
  - 3.4. Premiers éléments du rapport d'activités 2015
  - 3.5. Premiers éléments du plan d'actions 2016
  - 3.6. Présentation du cahier des charges d'un appel à projets : petite pêche côtière / diversification des produits et activités
4. Point sur les avis soumis au Parc
  - 4.1. Avis traités de manière « technique » en l'absence de séances du bureau et du conseil de gestion
  - 4.2. Demandes d'avis en cours ou non soumis à délibération
  - 4.3. Concours de pêche sous-marine, Trophée IVARA 2016
5. Point sur le développement de l'éolien flottant en mer
6. Organisation du volet contrôle et surveillance du service Opérations
  - 6.1. Bilan des actions entreprises
  - 6.2. Point sur des faits de braconnage identifiés
7. Identification d'une proposition d'ordre du jour pour le prochain conseil de gestion
8. Points divers